Confession pascale et autres confessions en temps d'épidémie de coronavirus



Arcabas, le fils prodigue, 2002, Ch de la Réconciliation de Costa Serina, Bergame





SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 1/11

Carême 2020

En temps de confinement, comment se confesser?

À l'approche de la fête de Pâques, beaucoup d'entre nous ont le désir d'aller se confesser pour se « retrouver avec Dieu », selon l'expression du Pape François. Mais tandis que des mesures de confinement assez sévères ont été prises, bon nombre se demandent comment recevoir le sacrement de pénitence alors qu'ils ne peuvent pas sortir de chez eux.

Cette situation de crise bouscule nos pratiques. C'est une véritable expérience d'un chemin inédit de conversion et d'attente qui s'impose à nous.

Certes les moyens modernes de communication nous permettent d'être en lien, d'activer nos réseaux, de faire vivre nos communautés, d'établir une communion tout en restant à distance. Mais les réseaux sociaux ne font pas tout, d'une part ils ne rejoignent pas toutes les personnes, d'autre part ils ne permettent pas de vivre les sacrements normalement.

En effet, la confession n'est pas possible par téléphone ou internet. Aussi l'Église nous propose, dans ces circonstances exceptionnelles, de vivre le pardon Dieu chez soi, même si on ne peut pas dans l'immédiat rencontrer un prêtre.

Le Service Diocésain de Pastorale Liturgique et Sacramentelle, de notre diocèse, vous propose dans ce document des éclairages pour répondre à la question « Comment obtenir le pardon de ses péchés en période de confinement ? » ainsi qu'une petite fiche pratique pour vivre cette démarche.

p.3 Fiche pratique : « Comment pratiquer ce « premier pas » dont parle le pape François »

p.6 Invitation du pape François (homélie de la messe le 20 mars 2020)

p.7 Textes de références

p.8 Les multiples formes de la pénitence dans la vie chrétienne

p.9 Qu'est-ce qu'une indulgence ?

p.10 Quelle est la différence entre le pardon des péchés et le don des indulgences ?

NB. Le site du SNPLS propose des articles pour nous aider sur les sujets très actuels :

COVID-19: « Si tu ne trouves pas de confesseur... »

Dans la crise, continuer à sanctifier le dimanche, jour du Seigneur!

En l'absence de rassemblement dominical, garder la communion entre nous!

La messe TV ou sur le Web, un exercice de communion!

Vivre la « communion spirituelle » : repères pour le discernement

Épidémie COVID-19: prier et célébrer au temps du coronavirus

Célébrer la liturgie de la Parole le dimanche en famille : pourquoi ? Comment ?

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 2/11

Fiche pratique

Comment pratiquer « ce premier pas » dont parle le pape François

« Reviens vers ton Père » (Pape François)

« Venez, retournons vers le Seigneur! » (Osée 6, 1)

Cf. « G.P.S. du Pardon », livret du diocèse de Luçon, p. 74 « Se préparer au sacrement de la pénitence et de la réconciliation ».

Proposition à adapter en fonction de sa situation, selon que l'on célèbre ce temps de prière seul ou en famille.

Prendre le temps de s'isoler chez soi, si l'on est seul dans « le secret de ta chambre » (Mt 6,6) ou dans un endroit propice si l'on est en famille. Préparer l'espace prière : Croix, Bible, icône, image... allumer une bougie.

Faire silence

Se mettre sous le regard plein d'amour de Dieu

En méditant la parabole du pharisien et du publicain (Lc 18, 9-14), le Pape, dans son homélie du 20 mars, invite à s'approcher du Seigneur pour vivre cette confession : «Nous devons nous approcher du Seigneur avec humilité, nous présenter devant Lui le coeur dénudé, mettre de côté nos certitudes. Le bon chemin est celui de la réalité de notre vie : le publicain l'a bien exprimée « je suis pécheur ». Que le Seigneur nous enseigne à avoir cette attitude avant de prier».

Faire le signe de la Croix

Chaque fois que nous faisons ce signe, nous rappelons deux mystères de notre Foi:

- Dieu est Un en trois personnes : Le Père, le Fils et l'Esprit Saint,
- Jésus Christ est mort sur la Croix pour sauver tous les hommes.

Exprimer sa foi, sa confiance en Dieu... en reprenant par exemple ces mots : « Seigneur je crois en toi, je sais que tu m'aimes, et que tu es un Père plein de tendresse... ».

Dire le « Je confesse à Dieu »

Je confesse à Dieu tout-puissant, je reconnais devant mes frères que j'ai péché en pensée, en parole, par action et par omission.
Oui, J'ai vraiment péché.
C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Vierge Marie, les anges et tous les saints, et vous aussi mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 3/11

Méditer la Parole de Dieu : choisir un passage de l'Écriture Sainte ou celui de la messe du jour ou du dimanche ou l'une des 15 propositions du GPS du Pardon, par ex.

```
« Le fils prodigue » Lc 15,11-32
« Pierre, m'aimes-tu » ? Jn 21,15-19
« Aimer en actes et en vérité » 1 Jn 3, 11-24
```

- Lire une première fois en écoutant attentivement cette Parole que Dieu m'adresse. Garder dans mon coeur un mot, une phrase qui me touche.
- Lire une seconde fois en me demandant comment cette Parole me rejoint, dans ma vie, dans la réalité de ma vie, ma relation avec Dieu, ma relation aux autres...

À quelles actions de grâce m'invite-t-elle?

S'entretenir avec le Seigneur et confesser son péché

« Parle à Dieu, il est ton père, et dis-lui la vérité : "Seigneur, j'ai fait ceci, cela, cela ... Pardonne-moi", et demande-lui pardon de tout ton cœur, avec l'Acte de contrition et promets-lui : "Je me confesserai plus tard", mais pardonne-moi maintenant". Et immédiatement, vous reviendrez à la grâce de Dieu. »

(Extrait de l'homélie du pape François, le 20 mars 2020)

Je me confie au Seigneur et j'exprime mes péchés, en osant lui dire dans un élan de confiance, comme l'a fait le publicain « Seigneur, j'ai péché contre toi. »

Dire l'Acte de contrition

Mon Dieu j'ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution avec le secours de votre sainte grâce de ne plus vous offenser et de faire pénitence.

Prendre une décision devant le Seigneur

Quelles conversions, quelles démarches, quels gestes... dois-je engager?

Prier en confiance

Je récite le Credo ou un psaume. (Ps24 ou 50 ou 102 ou 130 ou 142)

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre; et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois en l'Esprit-Saint, à la sainte Eglise catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle. Amen.

¹ dès la fin de la crise.

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 4/11

Prier avec Jésus: « Notre Père »

Notre Père, qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié, que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.

Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.

Et ne nous laisse pas entrer en tentation mais délivre-nous du Mal.

Amen.



Se confier à la Sainte Vierge Marie

Sous l'abri de ta miséricorde, nous nous réfugions, Sainte Mère de Dieu. Ne méprise pas nos prières quand nous sommes dans l'épreuve, mais de tous les dangers délivre-nous toujours, Vierge glorieuse, Vierge bienheureuse.

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 5/11

Invitation du pape François

(le 20 mars 2020 à la Résidence Sainte-Marthe au Vatican)

« Si tu ne trouves pas de confesseur, il faut que tu t'adresses directement à Dieu » pour lui demander son pardon, a expliqué le pape François en s'appuyant sur le Catéchisme de l'Église catholique (CEC) lors de la messe à la Résidence Sainte-Marthe au Vatican le 20 mars 2020.

Pour le chef de l'Église catholique, le catéchisme est « très clair » à ce sujet : la confession individuelle et intégrale suivie de l'absolution demeure le seul mode ordinaire par lequel les fidèles se réconcilient avec Dieu et l'Église, « sauf si une impossibilité physique ou morale dispense d'une telle confession » (CEC 1484). Ainsi, « si tu ne trouves pas de confesseur, il faut que tu t'adresses directement à Dieu », a expliqué le pape précisant la nécessité ².

En disant ainsi au Seigneur la vérité, en lui demandant pardon, avec un « acte de contrition bien fait », la « grâce de Dieu » agira et « notre âme redeviendra blanche comme la neige ». Dieu est comme un Père qui guette le retour de son fils, a encore expliqué l'évêque de Rome. Pendant la période du Carême, a-t-il pointé, sa "tendresse" doit pouvoir toucher les cœurs des catholiques et les guérir de toutes les « blessures de la vie ». « Le Seigneur est capable de transformer le cœur mais cela demande de faire le premier pas », a-t-il confié.

« Le Carême est toujours centré sur cette conversion du cœur qui, dans l'habitude chrétienne, prend forme dans le sacrement de la Confession. Il est temps - pas de "régler les comptes", je n'aime pas cette expression - mais de laisser Dieu nous blanchir, nous purifier, nous embrasser. »

« Il est temps d'entrer en nous-mêmes et de se souvenir du Père ou de retourner au père. "Mon, père, j'ai honte d'y retourner parce que... Tu sais, père, j'ai fait tant de choses mauvaises". Que dit le Seigneur ? "Reviens, je te guérirai de ton infidélité, je t'aimerai profondément, car ma colère a disparu. Je serai comme la rosée, tu fleuriras comme un lys et tu prendras racine comme un arbre du Liban". Retourne chez ton père qui t'attend. Le Dieu de la tendresse nous guérira, il nous guérira de beaucoup, beaucoup de blessures de la vie et de beaucoup de choses laides que nous avons faites. Chacun a le sien! »

« Vous pouvez vous-même approcher, comme le Catéchisme nous l'enseigne, le pardon de Dieu sans avoir un prêtre à portée de main. Pensez-y : c'est le moment ! Et c'est le bon moment, le moment opportun. »

(Extraits de l'homélie du pape François, le 20 mars 2020)

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 6/11

² dès la fin de la crise, le sacrement de pénitence et réconciliation est nécessaire.

Textes de référence

« Dieu seul pardonne les péchés (Mc 2,7).../... Jésus, le Fils de Dieu a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre (Mc 2,5.10) et il donne ce pouvoir aux hommes (Jn 20,21-23) pour qu'ils l'exercent en son nom. »

(Cf. Catéchisme de l'Église catholique, CEC n°1441)

"Ceux qui s'approchent du sacrement de Pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion" (LG 11).

(CEC n°1422)

« La confession individuelle et intégrale avec l'absolution constitue l'unique mode ordinaire par lequel un fidèle conscient d'un péché grave est réconcilié avec Dieu et avec l'Église ; seule une impossibilité physique ou morale excuse de cette confession, auquel cas la réconciliation peut être obtenue aussi selon d'autres modes ».

(Code de Droit Canonique au can. 960)

« Le saint concile enseigne en outre que, même s'il arrive parfois que cette contrition soit rendue parfaite par la charité et réconcilie l'homme avec Dieu avant que ce sacrement ne soit effectivement reçu, il ne faut néanmoins pas attribuer cette réconciliation à cette seule contrition sans le désir du sacrement, désir qui est inclus en elle ». (Concile de Trente)

(14ème session, chapitre 4, Doctrine sur le sacrement de Pénitence, la contrition, cf. Denzinger, n. 1677)

"La contrition parfaite remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle."

(CEC n°1452)

En ce qui concerne la confession pascale, et en général les autres confessions, spécialement en cas de péché mortel ou grave, impossibles pour de très nombreux fidèles dans le contexte actuel d'épidémie de coronavirus, le décret de la Pénitencerie Apostolique du 19 mars 2020 (cf. aussi homélie du Saint-Père du 20 mars 2020) comporte cette disposition : ceux qui n'ont pas accès au sacrement de Pénitence peuvent demander à Dieu le pardon de leurs péchés – même mortels – d'un cœur contrit et sincère (contrition), avec la ferme résolution de recourir à la confession sacramentelle dès que possible.

- Catéchisme de l'Eglise Catholique, n. 2042 : Deuxième Commandement de l'Eglise : « Tout fidèle est tenu par l'obligation de confesser ses péchés au moins une fois par an ».
- Code Droit Canonique, can. 989 : « tout fidèle parvenu à l'âge de discrétion est tenu par l'obligation de confesser fidèlement ses péchés graves au moins une fois par an ».



SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 7/11

Les multiples formes de la pénitence dans la vie chrétienne

Le pardon s'acquiert d'abord par une **conversion** vers Dieu de tout notre cœur, une "pénitence intérieure" qui est une réorientation de toute notre vie.

« La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. L'Écriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : <u>le jeûne, la prière, l'aumône</u> (cf. Tb 12, 8; Mt 6, 1-18), qui expriment la conversion par rapport à soimême, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. A côté de la purification radicale opérée par le Baptême ou par le martyre, ils citent, comme moyen d'obtenir le pardon des péchés, les <u>efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, le souci du salut du prochain</u> (cf. Jc 5, 20) <u>l'intercession des saints et la pratique de la charité</u> qui couvre une multitude de péchés " (1 P 4, 8).»

(CEC 1434)

« La conversion se réalise dans <u>la vie quotidienne par des gestes de réconciliation</u>, par <u>le souci des pauvres</u>, <u>l'exercice et la défense de la justice et du droit</u> (cf. Am 5, 24; Is 1, 17), par <u>l'aveu des fautes aux frères</u>, <u>la correction fraternelle</u>, <u>la révision de vie</u>, <u>l'examen de conscience</u>, <u>la direction spirituelle</u>, <u>l'acceptation des souffrances</u>, <u>l'endurance de la persécution à cause de la justice</u>. <u>Prendre sa croix</u>, <u>chaque jour</u>, <u>et suivre Jésus est le chemin le plus sûr de la pénitence</u> (cf. Lc 9, 23). »

(CEC 1435)

« Eucharistie et Pénitence. La conversion et la pénitence quotidiennes trouvent leur <u>source et leur nourriture dans l'Eucha-ristie</u>, car en elle est rendu présent le sacrifice du Christ qui nous a réconciliés avec Dieu; par elle sont nourris et fortifiés ceux qui vivent de la vie du Christ; " elle est l'antidote qui nous libère de nos fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels " (Cc. Trente: DS 1638). »

(CEC 1436)

« <u>La lecture de l'Écriture Sainte, la prière de la Liturgie des Heures et du Notre Père,</u> tout acte sincère de culte ou de piété ravive en nous l'esprit de conversion et de pénitence et contribue au pardon de nos péchés. »

(CEC 1437)



SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 8/11

Qu'est-ce qu'une indulgence?

Publié le 02 décembre 2015

https://eglise.catholique.fr/actualites/dossiers/jubile-de-la-misericorde/410959-quest-ce-quune-indulgence/



Une indulgence nous dévoile la manière d'agir de Dieu : Il réordonne toute l'histoire, toute notre histoire selon son amour. Le vocable d' « indulgence » porte en français une connotation de faiblesse qui est étrangère avec la réalité de ce que Dieu opère. Il nous redit la proximité du Royaume en vivant, dès à présent, de la plus importante des réalités : la charité. Bénéficier d'une indulgence, c'est éprouver avec reconnaissance l'heureuse disproportion entre notre petitesse et la grandeur de Dieu qui peut remettre l'humanité dans sa grâce. (Cf. Prière eucharistique pour la réconciliation I).

L'indulgence plénière est une grâce offerte par Dieu à l'occasion de l'année jubilaire. Elle est réparation, effacement du désordre causé par le péché

L'indulgence est Indulgence de Dieu. Elle ne se mérite pas, elle est pur don gratuit de la divine Miséricorde. Dans le sacrement du pardon, le péché est pardonné. Mais il reste le désordre causé par le péché, désordre qui nécessite réparation, ce qu'on appelle la « peine », qui donne lieu à la « pénitence » que le pécheur pardonné accomplit après avoir reçu le pardon sacramentel.

L'indulgence plénière est une grâce offerte par Dieu à l'occasion de l'année jubilaire. Elle est réparation, effacement du désordre causé par le péché. Elle est demandée à travers des exercices de piété, confession, passage de la Porte sainte, prière aux intentions du Saint Père... Elle est reçue dans la communion des saints qui ne cessent de prier pour que soit accueillie la divine Miséricorde, sur la terre comme au ciel

Dieu est toujours prêt au pardon et ne se lasse jamais de l'offrir de façon toujours nouvelle et inattendue

Extrait de la Bulle:

« Dieu est toujours prêt au pardon et ne se lasse jamais de l'offrir de façon toujours nouvelle et inattendue... Dans le sacrement de la réconciliation, Dieu pardonne les péchés, et ils sont réellement effacés, cependant que demeure l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées. La miséricorde de Dieu est cependant plus forte que ceci. Elle devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Épouse du Christ (l'Église), et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché, lui donnant d'agir avec charité, de grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché. » MV n°22, Pape François.

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 9/11

Quelle est la différence entre le pardon des péchés et le don des indulgences ?

https://fr.aleteia.org/2020/03/26/quelle-est-la-difference-entre-le-pardon-des-peches-et-le-don-des-indulgences/

La confusion est courante entre le pardon des péchés et le don des indulgences. Une fois les péchés remis entièrement par la confession il reste en effet à nous remettre de leurs conséquences, pour guérir ce que le péché a blessé en nous.

En ce temps difficile de pandémie, <u>l'Église a décidé d'accorder une indulgence plénière spéciale aux malades</u>, à ceux qui les assistent, à leur famille, <u>et à ceux qui prient pour eux</u>. Une dépêche de l'AFP, reprise par de nombreux médias français, en a conclu que « l'Église pardonnait tous les péchés des croyants touchés par le coronavirus ». On peut lui reconnaître au moins le mérite d'avoir relayé l'information ; et s'il est dommage de propager en même temps une erreur, cela donne l'occasion de la rectifier.

L'indulgence n'est pas le pardon du péché

Il faut le dire tout net : les indulgences ne consistent pas à pardonner les péchés, puisqu'elles supposent au contraire ce pardon déjà reçu. Une fois nos péchés remis par le sacrement de pénitence, les indulgences visent à nous remettre de leurs conséquences, pour guérir peu à peu tout ce que le péché a blessé en nous. Pour faire comprendre la différence, Mgr Perrier, alors évêque de Lourdes, avait utilisé cette belle image lors du jubilé de l'an 2000 :

« Quand un incendie est éteint ou qu'une inondation est arrêtée, les dégâts restent. Il ne suffit pas d'être guéri pour retrouver la santé : sauf miracle, il faudra une longue convalescence. Dans l'ordre des relations, la fin d'une querelle ou un traité de paix n'efface pas d'emblée les blessures laissées par le temps du mépris. L'indulgence a pour effet de guérir ces blessures, par le secours de tous nos frères, les saints, et d'abord de Celui qui est le Saint de Dieu, Jésus-Christ. »

Si le sacrement de la pénitence éteint l'incendie, évitant ainsi le feu de l'enfer à qui mourrait en état de péché mortel, reste encore à réparer les dégâts : c'est l'œuvre des indulgences, qui purifient sur terre ce qui autrement devrait l'être au purgatoire avant de rejoindre le paradis. C'est donc d'une grande importance pour le chrétien qui croit en ces fins dernières. Mais pas seulement. Cela s'appuie aussi sur la foi en la communion des saints, car il est possible de gagner des indulgences pour autrui, vivants ou morts. L'Église elle-même peut décider de les appliquer largement en puisant dans le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

Quand on y songe, c'est une très belle doctrine. Malheureusement, elle est trop ignorée, étant souvent mal comprise et parfois mal enseignée. Le <u>Catéchisme de l'Église catholique</u>, à propos des indulgences (n. 1471-1479), parle de purification des « peines temporelles » du péché. Qu'est-ce à dire ? Le cardinal Journet enseignait que si l'on ne veut pas se perdre face au mystère ténébreux du mal, il faut le considérer à partir du mystère lumineux de l'amour.

Une croissance dans l'amour

Dieu est amour. Nul ne peut être ami de Dieu s'il n'est dans l'amour. Or le péché s'oppose à l'amour de Dieu. Pour être réconcilié avec Dieu, il faut être pleinement rétabli dans l'amour. C'est la grâce propre du sacrement de pénitence et de réconciliation de nous remettre en état de grâce, nous qui étions morts à la vie de grâce par le péché. Là, il n'y a pas d'intermédiaire : ou bien on est mort dans l'état de péché ; ou bien on est vivant dans l'état de grâce. En revanche, pour ce qui est de la vie de l'amour, il y a plusieurs degrés possibles. Car on peut croître en amour, et de deux manières. Le péché implique en effet un double mouvement : détournement de Dieu (aversio a Deo), attachement désordonné aux créatures (conversio ad creaturam). De même, la conversion implique ce double mouvement mais en sens inverse : attachement à Dieu (conversio ad Deum), détachement des créatures (aversio a creatura).

On est en état de grâce lorsqu'on est de nouveau attaché à Dieu par la vertu de charité. Et il est toujours possible de croître en amour de ce côté-là, d'aimer Dieu sans cesse davantage. Mais l'amour de charité peut cependant coexister avec l'imperfection d'un certain attachement aux créatures. C'est alors la différence entre une charité imparfaite et la charité parfaite. L'effet des indulgences est de nous purifier de ces

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020 10/11

imperfections pour nous établir peu à peu dans la charité parfaite. De sorte que si nous mourrions, nous serions immédiatement prêts à la vision de Dieu, sans aucun obstacle qui se dresse entre nous. On comprendra que ça ne se fera pas tout seul, sans un vrai travail de purification auquel les indulgences participent.

Comment obtenir des indulgences?

Habituellement, les indulgences sont concédées par l'Églises à trois conditions : recevoir le sacrement de la pénitence, recevoir la communion eucharistique (dans les quinze jours), prier aux intentions du Souverain Pontife. Étant précisé que la confession elle-même, pour recevoir du prêtre l'absolution, requiert du pénitent trois actes : l'aveu de ses péchés, la contrition (et donc l'aversion du péché avec le ferme propos de ne plus recommencer), la satisfaction par des actes de pénitence.

Les conditions du présent <u>décret</u> font preuve d'une grande mansuétude au vu de la situation. En effet, non seulement les malades ne peuvent pas se rendre à la messe, mais en plus, il leur sera souvent impossible de recevoir la communion sur leur lit d'hôpital, faute de prêtre. On leur demande alors simplement, ainsi qu'à ceux qui les entourent, « de s'unir spirituellement, si possible par le biais des médias, à la célébration de la messe ». Ou bien de prier le chapelet, le Chemin de croix ou d'autres formes de dévotion. Et si ce n'est pas possible, « de réciter le Credo, le Notre Père et une invocation à Marie ». De même, les autres fidèles, eux aussi privés de messe, peuvent obtenir l'indulgence plénière par une visite au Saint Sacrement, l'Adoration Eucharistique, ou par la « lecture de la Sainte Écriture pendant au moins une demi-heure », ou bien la récitation du Rosaire, le Chemin de croix ou encore le chapelet de la Divine Miséricorde. La prière aux intentions particulières du Souverain Pontife étant de circonstance : « implorer de Dieu Tout-Puissant la fin de l'épidémie, le soulagement des affligés et le salut éternel de ceux que le Seigneur a appelés à Lui. »

L'Église fait aussi preuve de miséricorde concernant le sacrement de pénitence, en n'en faisant pas une condition dans ce décret, là encore en raison du confinement qui rend difficile voire impossible l'accès à ce sacrement. Pour autant, cela ne signifie pas que l'on puisse obtenir l'indulgence sans rémission du péché. Mais il y a d'autres manières de l'obtenir. Le décret prévoit l'absolution générale, dans des cas précis, limités, soumis au jugement de l'évêque. Dans son homélie du vendredi 20 mars, le pape a aussi invité à faire un acte de contrition.

Un effet qui n'est pas automatique

Rappelons enfin qu'il ne s'agit pas de multiplier des actes purement extérieurs sans y engager notre cœur. Au contraire : l'indulgence s'obtient à proportion de nos dispositions internes. Ainsi, même une indulgence plénière pourrait n'être obtenue que partiellement, si nous n'y sommes pas pleinement disposés. L'indulgence plénière suppose quant à elle un degré de pureté éminent et peut être de ce fait assez difficile à obtenir. Les indulgences sont là pour contribuer à la purification de notre cœur, non pour remplacer ce travail intérieur qui nous sera nécessaire jusqu'au bout.

Le temps de confinement que nous subissons peut être vécu et même accueilli comme une vraie pénitence. Les meilleures étant celles qu'on ne se choisit pas. Vivons alors ce Carême un peu particulier comme un unique et grand sacrement de pénitence, ainsi que l'oraison du premier dimanche de Carême y invite (per ánnua quadragesimális exercítia sacraménti). Alors nous en recevrons le fruit de salut offert par le Christ à Pâques.

Service diocésain de PLS 02 51 44 15 37 62 rue Marechal Joffre - CS 70249 85006 La Roche-sur-Yon Cedex

SDPLS/sacrement C-R/Mars 2020